



## CONSEIL MUNICIPAL

### LUCINGES

**Séance ordinaire du jeudi 25 septembre 2014 – 20 heures 30**

**Présidence de :** Jean-Luc Soulat, Maire

**Présents :** JL SOULAT, F. DELUCINGES, JP LEMMO, F. LE GUERN, S. MARTY, L. BAUD, F. CONUS, M.SMITH, P. DIETHELM, P. CHARRIERE S. DUFRENE, A. CASTAGNA, C.HUISSOUD, D. FORESTIER, E. DELATTRE, V. MOUCHET.

**Absents excusés :** C. BURKI, D.SIMONEAU, N.TOUREILLE

**Absents :**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 19.09.2014

**Procès verbal n° 2014-09- AFFICHE le**

---

#### **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne F. Delucinges comme secrétaire de séance.

#### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire et figurant sur la convocation du 19.09.2014

1. Compte rendu de la séance précédente et des décisions du maire ;
2. Recours au service de remplacement et missions temporaires du Centre de Gestion de la Haute-Savoie ;
3. Fixation du tarif d'entrée pour le concert du 4 octobre dans le cadre du salon du livre d'artistes ;
4. Approbation du décompte définitif des travaux de mise en éclairage de l'église par le SYANE ;
5. Taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) – Reversement par le SYANE à la commune ;
6. Eclairage public du parking de Trébilly
7. Demande d'autorisation de recherche géothermique basse-température / Permis dit de « Salève » ;
8. Révision allégée N° 1 du PLU
9. Conseil municipal des jeunes
10. ONF proposition des coupes de bois pour 2015
11. Compte-rendu des commissions ;
12. Questions diverses.

#### **3 - APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte rendu du Conseil municipal du 28 Aout 2014.

Le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

#### **4- DECISIONS DU MAIRE**

Suite à un contrôle de la commission de sécurité, il a été demandé de changer le tableau électrique de l'école. Les travaux auront lieu pendant les vacances d'octobre et le coût est de 7800 €.

#### **5- Recours au service de remplacement et missions temporaires du Centre de Gestion de la Haute-Savoie**

Considérant l'absence pour maladie de l'agent titulaire chargée de l'administration générale de la collectivité, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

Considérant que le CDG 74 propose un service de remplacement permettant aux Collectivités du Département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services en contrepartie d'une participation financière destinée à couvrir le coût salarial lié au remplacement ainsi que des frais de gestion administrative, à hauteur de 5% du coût salarial,

**Le conseil municipal**, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement proposé par le CDG 74,

**Autorise** Monsieur le Maire à conclure une convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion 74,

**Autorise** Monsieur le Maire à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la commune,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

*Arrivée de Mme Viviane MOUCHET*

#### **6 - Fixation du tarif d'entrée pour le concert du 4 octobre dans le cadre du salon du livre d'artistes**

Dans le cadre du salon du livre d'artiste, il convient de fixer le prix d'entrée du concert

Il est proposé un tarif de 5 euros pour les adultes et la gratuité pour les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et minimums sociaux.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition.

#### **7 - Approbation du décompte définitif des travaux de mise en éclairage de l'église par le SYANE**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 21 juin 2012, le conseil municipal a approuvé le projet de mise en lumière de l'église et voté le financement prévisionnel de

l'opération, sous forme d'annuités. Compte tenu de ces décisions, le SYANE a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2012. Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SYANE s'élèvent à la somme de : 52 653.42 €.

Le SYANE a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 4.95 % et un amortissement constant.

Compte tenu de la participation du SYANE accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au SYANE la somme de : 34 334.44 € dont 32 800.84 € remboursables sur annuités et 1 533.60 € correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Compte tenu des acomptes versés au titre des frais généraux, soit la somme de 1 398.00 €, il reste dû la somme de 32 800.84 € au titre des travaux et de 135.60 € au titre des frais généraux.

**Le conseil municipal**, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré,  
Par 15 voix POUR et 1 abstention (V. MOUCHET)

➤ PREND ACTE et APPROUVE le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisé pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 32 936.44 € dont 32 800.84 € remboursables sur annuités et 135.60 € correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

➤ APPROUVE et CONFIRME son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à la somme de 32 936.44 € dont 32 800.84 € sous forme de 15 annuités conformément au tableau joint en annexe et de 135.60 € correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette procédure financières.

### **8 - Taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) – Reversement par le SYANE à la commune.**

La commune de LUCINGES est adhérente au SYANE qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité mentionnée à l'article L224-31 du CGCT. A ce titre le SYANE perçoit la taxe communale sur les consommations finales d'électricité pour les communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure à 2000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le Syndicat au 31 décembre 2010. Cette taxe communale a été instaurée par la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité.

Prévu par les dispositions de l'article L5212-24 modifié par l'article 45 de la Loi des Finances de 2013 et l'article 18 de la Loi des Finances de 2014, le SYANE est autorisé à reverser à chaque commune une fraction de la taxe perçue sur son territoire.

Cette mesure financière prendra effet au 1 janvier 2015.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR et 1 abstention (V. MOUCHET) APPROUVE le reversement par le SYANE à la commune de LUCINGES d'une fraction de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité (FCCTE) perçue sur le territoire communal.(94% en 2014 à titre indicatif). Le taux est fixé annuellement par le SYANE.

### **9 - Eclairage public du parking de Trébilly /**

Ce point de délibération est annulé suite à l'ajournement du projet.

## **10 - Demande d'autorisation de recherche géothermique basse-température / Permis dit de « Salève »**

Suite à des remous provoqués par l'enquête publique sur internet, le préfet a décalé celle-ci au 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 6 novembre. Un débat s'installe sur le manque de clarté du document présenté, les incertitudes quant aux conséquences sur l'environnement. Il est demandé de consulter les sites internet dédiés afin de s'emparer du dossier.

## **11 - Révision allégée N° 1 du PLU**

Afin de gérer son urbanisme règlementaire, la commune de LUCINGES souhaite lancer une procédure de révision allégée n°1 de son PLU permettant de :

- réduire la protection au titre de l'article L130-1(Espaces boisés Classés) des boisements du parc du Château de Lucinges, propriété communale et de la parcelle attenante.

En effet, si ce parc est peuplé de sujets remarquables (tilleuls notamment) de nombreuses autres essences sans intérêt sont également présentes sur ce tènement foncier, notamment noisetiers, frênes, pins et sapins.

D'autre part, cette zone EBC au PLU concerne également un tènement foncier attenant, ne comportant aucun arbre.

Conscient de l'intérêt paysager du secteur, la commune souhaite préserver et protéger les beaux arbres du parc au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'Urbanisme, par la réalisation d'un inventaire et un classement des sujets à valoriser.

Afin de mener cette révision allégée n°1 du PLU, il est proposé de procéder à une étude d'urbanisme, contractuellement par marché à procédure adaptée.

Cette mission comprend :

- l'assistance pour la rédaction des délibérations durant toute la procédure,
- le montage du dossier et la justification de l'évolution du PLU,
- l'évaluation environnementale
- l'animation des réunions et rédaction des comptes rendus
- la modification des plans
- l'assistance pour la procédure de l'enquête publique
- l'analyse du rapport du commissaire enquêteur
- la préparation du dossier d'approbation.

La durée de cette étude est fixée à 3 mois minimum à compter de la signature du marché jusqu'à l'arrêt du projet.

**Le conseil municipal**, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

\* **ACCEPTE** de contracter avec la SARL ESPACES ET MUTATIONS une étude d'urbanisme pour la mise en procédure d'une révision allégée n°1 du PLU, pour un montant prévisionnel de 4 864 €HT.

\* **ACCEPTE** la réalisation d'un inventaire et d'un classement des arbres de valeur à protéger et à valoriser.

## **12 - Conseil municipal des jeunes**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de mise en place d'un conseil municipal de jeunes à compter du 1 janvier 2015.

Monsieur Laurent BAUD, conseiller municipal, en charge du dossier fait une présentation du travail de la commission.

Il est rappeler que d'un strict point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un conseil municipal de jeunes. Les objectifs d'un conseil municipal de jeunes sont le développement du civisme, leur participation à la vie de la commune, l'incitation au développement des actions d'amélioration des conditions de vie en société.

Afin de mener à bien cette initiative, le soutien de la municipalité ainsi que de bénévoles est indispensable.

Il est proposé que les commissions du conseil municipal des jeunes soient animées par des élus. Les projets définis par les jeunes seront présentés au conseil municipal qui en validera la réalisation.

L'ouverture du conseil des jeunes aux adolescents sera étudiée ultérieurement.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la création d'un conseil municipal des jeunes dans les conditions ci-dessus présentées et sa mise en place au 1 janvier 2015,

- DESIGNNE pour l'animation des commissions au sein du conseil des jeunes :

- \* Laurent BAUD
- \* Annie CASTAGNA
- \* Daniel FORESTIER
- \* Cédric HUISSOUD

### **13- ONF proposition des coupes de bois pour 2015**

Retrait de l'ordre du jour de cette délibération.

Une visite de la forêt communale est à organiser avec l'ONF.

*Départ de Laurent Baud à 23h10.*

### **14 - Compte-rendu des commissions :**

a. Animations.

Fête du village : Daniel Forestier mentionne la réussite de cette journée et souhaite une plus grande mobilisation pour l'organisation d'un tel évènement.

Il remercie Viviane Mouchet, Patricia Charrière et Amélie Rousseau pour leur investissement.

Cependant des améliorations devront être apportées pour l'année prochaine :

- Organiser la messe en même temps pour attirer plus de monde notamment pour l'harmonie municipale.

- Faire participer les enfants dans les activités, par exemple spectacle de danse. Marja Smith a déjà demandé aux intervenants de préparer quelque chose pour l'année prochaine.

- La fête devra être décalée étant donné la période de vacances. Monsieur le Maire souligne qu'il faut coordonner les dates en fonction de la fête de l'école et des communes environnantes.

- Il faudra prévoir un concert le soir.

Une réunion pour les événements à venir est prévue le mardi 30 septembre à 19h00. Les recettes de cette fête ont été moindres étant donné le nombre d'activités gratuites. Jean Paul Lemmo rappelle que cette fête n'est pas un évènement à but lucratif, mais il se doit d'être festif.

Le bilan financier présente des dépenses pour un montant de 16 851 €, financées par des recettes à hauteur de 5700 €.

Des efforts seront faits l'année prochaine pour maîtriser les dépenses et notamment en publicité.

**b. Environnement.**

Marja Smith explique que les actions de la commission a été structurée en 4 groupes :

- Animations et éducation : organisation de la fête de la Nature, fleurissement, jardins partagés, conférences éducatives. Elle précise que les subventions reçues pour l'Association « C'est quoi comm'e bestiole » seront en partie mises à disposition de la commune pour des projets divers.
- Energie : diagnostic énergétique du patrimoine, développement durable, géothermie
- Pollution : prévention, ancienne décharge, diagnostic sur les espèces invasives, éducation
- Gestion : forêt, ruisseaux, assainissement, recyclage, déchets sauvages aux abords des containers, déchets verts. Un état des ruisseaux sera présenté lors d'un prochain conseil. Une animation autour du compostage est organisée dans le quartier de Cortenaz le 28 septembre à 10h00.

**c. Ecole.** Le planning des activités TAP est présenté par France Le Guern avec environ une quinzaine d'activités (choix plus important que l'année dernière grâce à la mobilisation des bénévoles). Monsieur le Maire adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont rendu cette organisation possible et précise que Lucinges fait figure de bonne élève au regard de la loi. L'aménagement des rythmes scolaires engendre un coût important pour la commune et une évaluation sera faite. Les rythmes pourraient être revus à la rentrée prochaine après un bilan et l'expérience des autres communes.

L'école compte 210 enfants et 10 dérogations ont été acceptées. La fréquentation de la garderie est en augmentation le matin.

Pour la cantine, le traiteur a augmenté le tarif de 0,10 ct par repas. Cette augmentation n'est pour l'instant pas répercutée sur le tarif appliqué aux parents.

Suite à un diagnostic sécurité, certains points ont été mis en conformité durant l'été. Il reste à finaliser les consignes d'évacuation et changer le compteur électrique (voir point 1).

**d. Communication.**

Un appel d'offres a été lancé pour trouver un graphiste pour finaliser le nouveau site internet. Une migration vers l'hébergeur Infomaniac a eu lieu en septembre et les coûts ont pu être réduits. Il est à noter que le site internet de la commune présente actuellement des micros coupures. Ces inconvénients disparaîtront avec le nouveau site.

**e. CCAS.**

Le voyage des aînés a eu lieu le 10 septembre en Gruyère. Après la visite de la Fromagerie, un repas a été pris dans le village de Gruyères. La fin de l'après-midi a été dédiée à la visite de la chocolaterie de Broc avant un retour sans soucis à Lucinges. Fabienne DELUCINGES remercie les accompagnants.

Une prochaine réunion du CCAS permettra d'organiser le repas des aînés du 30 novembre. Le traiteur a déjà été réservé ainsi que l'animation. Un appel aux bénévoles pour la décoration et le service est lancé.

## **15 - Questions diverses.**

Mme MOUCHET Viviane : suppression de la ligne de Proxitac Lucinges/Jean-Monnet :  
Monsieur le Maire explique le fonctionnement du Proxitac conçu pour diriger les voyageurs vers les lignes de transport et non pour faire du porte à porte. Les responsables de la régie reconnaissent pas mal de dysfonctionnement sur les lignes suite aux nombreux changements effectués à la rentrée. Des efforts et des moyens supplémentaires ont été mis en œuvre Ce service n'est pas rentable.

Mme DELUCINGES Fabienne : information sur la majoration de la valeur locative des terrains constructibles :

La loi des finances pour 2013 a instauré une majoration obligatoire de la valeur cadastrale des terrains constructibles qui sera applicable (après un premier report) au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette taxe est applicable dans 60 communes en Haute-Savoie, dont Lucinges, et la valeur forfaitaire est fixée à 5 € par mètre carré pour 2015 puis 10 € les années suivantes.

Suite à de nombreuses protestations, des discussions sont en cours entre les députés, le préfet, l'AMF et les ministres pour revoir le zonage, le montant de la taxe et le délai, reporté pour l'instant au 1er novembre.

Le maire est chargé de fournir la liste des terrains concernés au service de fiscalité directe locale.

Les terrains agricoles et ceux supportant une habitation sont entre-autre exclus du dispositif.

Une prochaine réunion mi-octobre permettra d'apporter un complément d'informations sur ce dossier.

M. Daniel FORESTIER interroge Monsieur le Maire sur le projet de la salle communale :

Une convention a été signée avec le CAUE (conseil architectural urbanisme environnement) qui travaille en ce moment sur le choix de différents emplacements. Une visite de 2 réalisations sur Mieussy et Chens Sur Léman est prévue le vendredi 3 octobre. La commission Urbanisme y est invitée.

Séance levée à 23 heures 55.

**Le secrétaire de séance,**

**Le Maire,**

**Fabienne DELUCINGES**

**Jean-Luc SOULAT**